

**REPUBLIQUE DU BENIN**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**DECRET N° 2012-148 DU 08 JUIN 2012**

Chargeant **Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**,  
Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de  
l'intérim de Monsieur **Max Barthélémy AHOUEKE**,  
Ministre de la Communication et des Technologies  
de l'Information et de la Communication, pour la  
période du 21 mars 2012 jusqu'à son retour de  
mission.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la  
République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des  
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour la période du 21 mars 2012 jusqu'à son retour de mission,  
**Monsieur Didier APLOGAN-DJIBODE**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et  
Loisirs est chargé de l'intérim de Monsieur Max Barthélémy AHOUEKE, Ministre de la  
Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication  
pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 08 Juin 2012

Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement

**Dr Boni YAYI**

**Ampliations** : PR : 10 - AN : 6 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDN : 2 - MCTIC : 4 - SGG - 4 Autres Ministères : 26